

Communiqué de presse



Les Services de santé du Timiskaming passent à la zone Orange-Restreindre du cadre d'intervention provincial pour la COVID-19

Le 5 mars 2021 - Pour diffusion immédiate

Aujourd'hui, le gouvernement de l'Ontario a placé les Services de santé du Timiskaming (SST) dans la catégorie Orange - Restreindre du cadre d'intervention provincial contre la COVID-19.

«Au cours des derniers 48 heures, la situation dans notre district a changé très rapidement, ce qui a poussé le gouvernement provincial à passer du vert à l'orange» a déclaré le Dr Glenn Corneil, médecin hygiéniste par intérim des Services de santé du Timiskaming. «Il est important que chaque personne pratique toutes les mesures de santé publique et continue à être prudente en ce qui concerne la COVID. Puisque notre district comprend une population plus petite, il ne nous faut que quelques cas pour changer de catégories et la propagation peut facilement circuler lors des rassemblements sociaux. »

Des mesures de santé publique renforcées entreront en vigueur dans notre district pour aider à contrôler la propagation de la COVID-19 le lundi 8 mars 2021 à 00 h 01. Ces mesures comprennent le dépistage des clients dans tous les secteurs, une réduction des heures d'ouverture et les ventes d'alcool dans les établissements alimentaires, une réduction de la capacité maximale des programmes récréatifs et les changements dans les magasins et des services de soins personnels.

Pour se familiariser avec les nouvelles mesures, les propriétaires et les opérateurs d'entreprises et d'organisations sont tenus de lire le [cadre d'intervention](#) et les [règles](#) qui l'accompagne afin de déterminer les mesures à prendre pour demeurer ouverts. Les changements incluent mais ne sont pas limités à :

Dépistage et limites de capacité

Un dépistage des clients est obligatoire pour tous les secteurs, selon les [instructions émises par le Bureau du médecin-hygiéniste en chef](#). La capacité maximale est de 50 pour la plupart des paramètres.

Rassemblements

La capacité maximale est de 10 à l'intérieure et 25 à l'extérieure. Différentes limites de rassemblements sont en place pour les événements et rassemblements du personnel dans les entreprises et les établissements pour les mariages, les funérailles et les services religieux.

Magasins

Les salles d'essayage doivent être limitées aux salles non adjacentes. Réduisez le volume de la musique pour qu'une conversation normale soit possible. Les magasins doivent gérer les files d'attente des clients qui se rassemblent à l'extérieur en exigeant une distance de 2 mètres et des couvre-visages.

Bars et restaurants

Il y a maintenant une limite stricte de 4 clients par table. Un dépistage des clients est obligatoire et le nombre maximum de clients autorisés est de 50. Tous les établissements doivent être fermés entre 22 h et 5 h. Les boissons alcoolisées ne peuvent être vendues qu'entre 9 h et 21 h. Les clubs de danseuses doivent être fermés ou peuvent être autorisés à fonctionner comme un restaurant ou un bar.

Sports et activités de conditionnement physique récréatives

Les établissements sont accessibles uniquement sur réservation et un dépistage des clients est requis. Les clients/athlètes ne peuvent être dans l'établissement que pendant 90 minutes. Les spectateurs sont interdits, mais chaque personne de moins de 18 ans peut être accompagnée d'un parent ou d'un tuteur. L'espacement entre les clients doit être de 3 mètres. Un maximum de 50 personnes au total dans les zones avec poids et

équipements d'exercice et toutes les classes. Les classes de conditionnements sont limitées à 10 clients à l'intérieur et 25 clients à l'extérieur. Les coordonnées doivent être collectées pour toutes les personnes qui entrent dans l'établissement.

Services de soins personnels

Les services qui requièrent que les clients enlèvent leur masque ou leur couvre-visage ne sont pas autorisés. Les caisses d'isolation sensorielle et les autres endroits pour adultes sont fermés.

Pour plus d'informations au sujet de la COVID-19, visitez www.timiskaminghu.com, le site [La COVID-19 en Ontario](#), et la [Cadre d'intervention pour la COVID-19](#).

- 30 -

Communications avec les médias :

Ryan Peters
Gestionnaire de communication
705-647-4305, poste 2250
petersr@timiskaminghu.com